



la Varenne

EHPAD « La Varenne »
16, rue de Montaton
53300 AMBRIÈRES-LES-VALLÉES

☎ : 02 43 30 15 15

☎ : 02 43 30 15 19

✉ : administration@ehpadlavarenne.fr



www.ehpadlavarenne.fr

Direction commune des EHPAD
d'Ambrières-les-Vallées,
Chantrigné et Oisseau

NOTE D'INFORMATION

Objet : tarifs relatifs à l'Hébergement, la Dépendance et aux Soins

Les tarifs journaliers applicables au 1^{er} avril 2018 ont été notifiés par arrêté du Conseil Départemental n°2018/DA/DCVP/SOAA/PA/015 du 16 mars 2018.

*Tarifs Hébergement

Chambre à 1 lit :	50,63 €
Chambre à 2 lits :	48,35 €
Studio occupé par 1 personne :	58,25 €
Studio occupé par 1 couple :	50,63 € x 2

*Tarifs Dépendance

GIR 1 et GIR 2 :	21,31 € (15,57 € + 5,74 €)
GIR 3 et GIR 4 :	13,52 € (7,78 € + 5,74 €)
GIR 5 et GIR 6 :	5,74 €

Le forfait est composé du tarif dépendance correspondant au classement GIR majoré du ticket modérateur à hauteur de 5,74 €. Les résidents dont le degré d'autonomie se situe entre le GIR 1 et 4 peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie qui permet de couvrir le tarif dépendance. Le ticket modérateur n'est pas pris en charge au titre de l'APA.

La tarification, pour les bénéficiaires de l'APA, se résume comme suit:

* chambre à 1 lit + ticket modérateur :	50,63 € + 5,74 € = 56,37 €
* chambre à 2 lits + ticket modérateur :	48,35 € + 5,74 € = 54,09 €
* studio occupé par 1 personne + ticket modérateur :	58,25 € + 5,74 € = 63,99 €
* studio occupé par 1 couple + ticket modérateur :	(50,63 € + 5,74 €) x 2 = 112,74 €

*Absences

En application du Règlement Départemental d'Aide Sociale, pour une absence inférieure ou égale à 72 heures consécutives, le tarif journalier relatif à l'hébergement est facturé intégralement par l'établissement. Au-delà d'une absence de 72 heures consécutives, le tarif journalier est minoré des charges variables relatives à la restauration et à l'hôtellerie pour un montant correspondant au forfait hospitalier. La chambre reste attribuée au résident. Lors d'une absence pour convenance personnelle ou hospitalisation, le forfait dépendance y compris le ticket modérateur (tarif GIR 5/6) n'est pas facturé dès le 1^{er} jour d'absence.

Un **forfait « Soins »** (financé par l'Assurance Maladie) s'ajoute aux Budgets Hébergement et Dépendance.

Fait à Ambrières-les-Vallées, le 03 avril 2018.

La directrice

Véronique ARTH